

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 15 février 2019	N° 2019-75

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 15 février 2019	Délibération
	Direction des archives	N° 2019-75

Direction des Archives - Exposition "Mémoire de pierre de la Grande Guerre" - Convention de partenariat avec les éditions Le Festin - Edition d'un livre - Fixation du prix de vente - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération ville de Bordeaux n°D-2015/402 en date du 28 septembre 2015, il a été décidé de créer, à compter du 1^{er} mars 2016, un service commun des archives rattaché à la ville de Bordeaux. Outre la commune de Bordeaux, les communes de Bruges et Pessac, ainsi que Bordeaux Métropole ont participé à la mise en place de ce service commun.

Par délibération ville de Bordeaux n°D-2017/458 en date du 20 novembre 2017, il a été décidé de modifier le rattachement du service commun des archives et d'en confier la gestion à Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par délibération Bordeaux Métropole n° 2017-678 en date du 24 novembre 2017, il a été acté le rattachement du service commun des archives à Bordeaux Métropole.

Un avenant au contrat d'engagement entre la commune de Bordeaux et Bordeaux Métropole a été signé le 22 décembre 2017. Aux termes de celui-ci, la commune de Bordeaux confie au service commun des archives la mise en place d'un programme d'action culturelle destiné à valoriser le patrimoine archivistique de la ville et demande au service commun de présenter chaque année – entre autres actions - une grande exposition assortie de la publication d'un ouvrage de référence.

C'est dans ce cadre qu'à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, les Archives Bordeaux Métropole présentent, du 6 novembre 2018 au 26 avril 2019, une exposition intitulée « Mémoire de pierre de la Grande Guerre ». Dans le prolongement de cette exposition, les Archives Bordeaux Métropole produiront, en partenariat avec les éditions Le Festin, un ouvrage de référence sur les monuments aux morts de Bordeaux, approfondissant le propos de l'exposition et mettant en valeur la continuité de la démarche archivistique ainsi que la qualité et la diversité de leurs fonds.

Afin de préciser les obligations de chacune des parties relatives à la parution de cet ouvrage, une convention entre Bordeaux Métropole et les éditions Le Festin a donc été établie.

Par ailleurs, afin de répondre à la demande des visiteurs de la boutique/accueil de l'établissement et de satisfaire l'intérêt des chercheurs et étudiants, les Archives Bordeaux Métropole souhaitent acquérir 550 exemplaires du livre intitulé « Mémoire de pierre de la Grande Guerre ».

300 exemplaires seront mis en vente à la boutique/accueil des Archives au prix unitaire de 12€ TTC, et 250 exemplaires seront réservés à des dons ou échanges.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération de la ville de Bordeaux n°D-2017/458 en date du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal de Bordeaux accepte le rattachement à la Métropole de Bordeaux du service commun des archives à compter du 1^{er} janvier 2018 et en approuve les modalités de financement spécifiques,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2017-678 en date du 24 novembre 2017 portant modification du rattachement du service commun des Archives,

VU l'avenant n°1 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux en date du 22 décembre 2017,

VU l'avenant au contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux en date du 22 décembre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt d'accompagner l'exposition présentée du 6 novembre 2018 au 26 avril 2019 aux Archives Bordeaux Métropole par la publication d'un ouvrage de référence sur les monuments aux morts de Bordeaux intitulé « Mémoire de pierre de la Grande Guerre », conformément aux termes du contrat d'engagement susvisé,

DECIDE

Article 1 : la convention de partenariat entre les Archives Bordeaux Métropole et les éditions Le Festin pour la publication d'un ouvrage intitulé « Mémoire de pierre de la Grande Guerre » est approuvée.

Article 2 : l'ouvrage « Mémoire de pierre de la Grande Guerre » sera mis en vente à la boutique/accueil des Archives au prix de 12€ TTC.

Article 3 : le coût de l'opération pour Bordeaux Métropole s'élèvera à la somme de 13 500€ HT et sera imputé sur les crédits prévus au budget de l'exercice, chapitre 011, compte 6236, fonction 315.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2019	